



HEBERGEMENT TEMPORAIRE EN CHAMBRES RELAIS

Sortie des urgences ou
d'hospitalisation sans solution
immédiate ?
Défaillance soudaine de l'aidant ?



contactez nous :



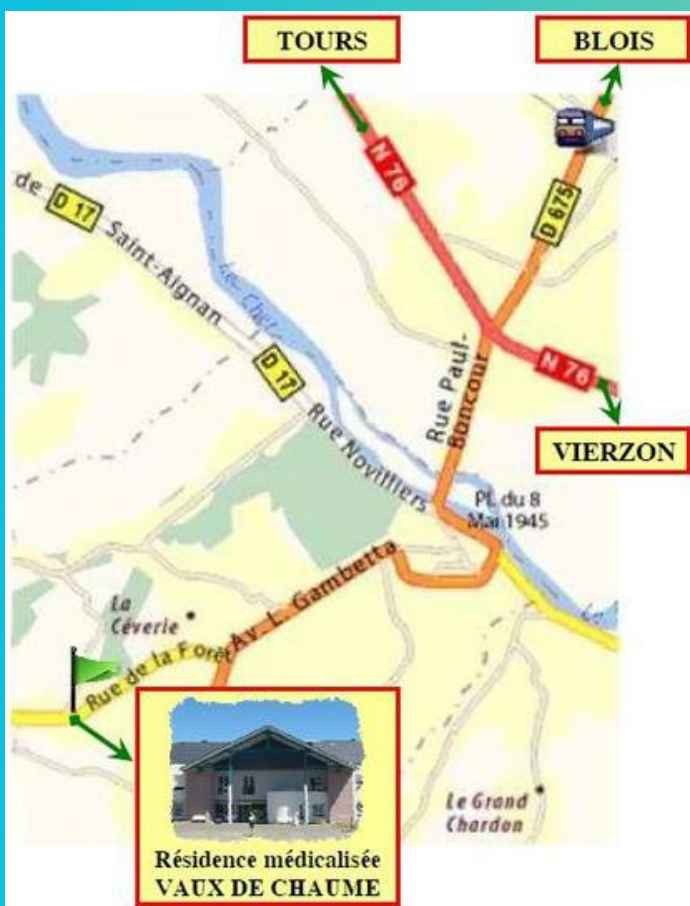
02.54.71.20.00



@hl-saintaignan.fr



1301 rue de la forêt
41110 Saint-Aignan



COMMENT INTÉGRER UNE CHAMBRE RELAIS ?

- PRISE DE CONTACT AVEC L'ÉTABLISSEMENT EVALUATION MÉDICALE ET/OU SOCIALE DE LA SITUATION DU PATIENT PAR UN MÉDECIN DE L'ÉTABLISSEMENT
- VÉRIFICATION DE LA NÉCESSITÉ D'UNE PRISE EN CHARGE EN CHAMBRE RELAIS ET DE LA DISPONIBILITÉ D'UNE CHAMBRE
- DÉCISION DE L'ADMISSION ET TRANSFERT EN CHAMBRE RELAIS
- ACCUEIL DE LA PERSONNE PAR L'ÉQUIPE SOIGNANTE

MODALITÉS

LA PRISE EN CHARGE EST D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 30 JOURS AVANT :

- LA RÉINTÉGRATION DU DOMICILE DANS UN CADRE SÉCURISÉ,
- L'ORIENTATION VERS UNE NOUVELLE STRUCTURE D'ACCUEIL

UNE PERSONNE ÂGÉE PEUT AVOIR RECOURS PLUS D'UNE FOIS PAR AN AU DISPOSITIF.

L'ARS PREND EN CHARGE UNE PARTIE DU FINANCEMENT =
RESTE À CHARGE 20 € PAR JOUR
MAXIMUM.

LES MISSIONS

UN HÉBERGEMENT TEMPORAIRE EN CHAMBRE RELAIS D'UNE DURÉE MAXIMALE DE 30 JOURS

LA POSSIBILITÉ D'UN HÉBERGEMENT SÉCURISANT DANS L'ATTENTE DE LA MISE EN PLACE D'UN PLAN D'AIDE,

L'HÉBERGEMENT DU PATIENT LE TEMPS DE L'ADAPTATION DU DOMICILE

ACCUEILLIR LE PATIENT EN URGENCE DE TEMPS DU RÉTABLISSEMENT DE L'AIDANT.